



PRÉFET DE LA RÉGION

GRAND EST

COMITÉ PARITAIRE SYLVO-CYNEGETIQUE

Réunion « massif du Donon » du 12 octobre 2017 Sous-groupe de travail « données et communication »

Compte-rendu

Après un tour de table des participants dont la liste est jointe en **annexe**, introduction de la réunion par Mme Isabelle WURTZ (Cheffe du service forêt-bois à la DRAAF), qui rappelle l'objectif du groupe de travail d'avancer sur la construction d'outils partagés.

Puis elle présente l'ordre du jour de la réunion :

1. Suite de la réunion du 6 juillet sur la mise en place des ICE. Échanges, avancées pour chaque département et détermination d'un calendrier de déploiement.
2. Présentation du projet de tableau de bord 2016/2017. Échanges notamment sur la forme du document élaboré par l'ONCFS.

Point 1 – Mise en place des ICE, avec une vision globale sur le massif

• Mme Éveline NIVOIS propose de réaliser un tour de table pour que chaque département puisse présenter les avancées réalisées pour la mise en place de relevés de masse corporelle des faons, tel que défini lors de la réunion du 6 juillet 2017.

En Meurthe-et-Moselle, M. Roméo RIEDER rappelle que la fédération des chasseurs 54 est favorable à la mise en place des ICE sur le département, mais que leur volonté a été ralentie par la position du CRPF.

Concernant les indices d'abondance, le massif 28 est entièrement quadrillé depuis 3 saisons par les circuits nocturnes mis en place selon le protocole de la fiche technique IN. Pour le massif 27, les circuits sont mis en place depuis cette année 2017. La carte des circuits sera transmise à Mme NIVOIS.

Concernant la masse corporelle des faons, des responsables de chasse motivés pour réaliser les mesures ont été identifiés par la FDC 54 et 10 pesons ont été distribués. Les mesures de poids débutent sans problème. Sur un total de 130 faons prélevés en 2016-2017, la FDC54 estime qu'environ 80 poids de faons seront mesurés précisément par les responsables de chasse identifiés.

Mme PELLERIN note que c'est un bon échantillonnage. La FDC devra fournir la carte des lots de chasse retenus à Mme NIVOIS.

En Moselle, M. Gilles HUMBERT précise que la FDC n'est pas opposée à une participation aux ICE mais seulement si les mesures sont faites selon un protocole simple et précis et avec des règles de gestion n'induisant pas un risque de double présentation d'animaux et sans sanction pour non-réalisation des minima. Ceci n'étant actuellement pas le cas, la FDC57 a refusé de transmettre les données de poids aux partenaires, car les conclusions qui pourraient être tirées de ces résultats seraient faussées. La FDC57 a également demandé à l'ensemble des locataires de chasse de suspendre leur participation aux indices nocturnes sur l'ensemble du département. La DDT57 s'engage à organiser une réunion d'ici la fin du mois d'octobre en présence de l'ONF et de la FDC57 pour échanger sur ce sujet de désaccord.

Pour les mesures de poids, l'objectif de la FDC57 serait de faire 80 pesées fiables en s'appuyant sur des responsables de chasse motivés (sur un total d'environ 150 réalisations). Le GIC du Donon est déjà équipé de pesons.

Dans le Bas-Rhin, M. Michel PAX indique qu'un premier travail a été mené avec l'ONF pour sélectionner des responsables de chasse motivés pour réaliser un suivi précis des faons. Cependant il souligne qu'il est nécessaire d'avoir un protocole précis pour la mesure du poids. Le délai acceptable pour faire les relevés (le jour même, un jour après...) doit notamment être précisé.

L'objectif de la FDC 67 est d'atteindre 125 à 130 mesures de poids de faons (sur 230 animaux prélevés environ) par des responsables de chasse motivés, selon une méthode transparente. Les responsables vont être sollicités par la FDC 67 pour une réponse sous 15 jours.

Dans les Vosges, M. Jean-Pierre BRIOT rappelle que les indices nocturnes fonctionnent bien et sont mis en place depuis de nombreuses années sur le département. Pour la masse corporelle des faons, des responsables de chasse motivés vont être sélectionnés pour effectuer les mesures rigoureusement selon le protocole technique ONCFS. La FDC88 précise que les relevés de poids contradictoires ne seront pas obligatoires, mais que la présence d'un forestier assermenté pour vérifier quelques mesures permettrait de crédibiliser les résultats. Sur 39 faons réalisés en 2016-2017, l'objectif de la FDC88 est de peser 25 à 30 animaux le jour du prélèvement de façon fiable.

Relevés de décisions :

→ Les 4 fédérations départementales des chasseurs transmettront avant la fin du mois d'octobre la **cartographie des lots de chasse et les noms des responsables retenus** pour les pesés de faons à l'ONCFS (Mme NIVOIS), qui se chargera, en lien avec Mme PELLERIN, d'apporter son analyse technique sur la répartition des lots sur le massif et de leur représentativité.

→ Le protocole précis pour la mesure de poids des faons sera transmis par l'ONCFS aux 4 FDC sous 24h.

→ L'obligation d'une pesée contradictoire chasseur-forestier alourdit également la procédure. Il est décidé avec l'accord des personnes présentes d'assouplir la procédure en rendant la pesée contradictoire optionnelle (à entériner au besoin par la signature d'une charte signée entre les partenaires). En Meurthe-et-Moselle, la FDC précise qu'elle souhaite que la pesée contradictoire soit obligatoire afin de rétablir la confiance entre partenaire.

- Dans un 2^e temps, Mme Éveline NIVOIS présente ensuite les **règles relatives au protocole de pesée des faons** (cf. diaporama en pièce-jointe).

La proposition de noter dans les remarques si l'animal a été pesé mouillé est retenue. Il est également rappelé que tous les poids doivent être notés par les responsables de chasse sélectionnés en reportant cependant dans les remarques les éléments à prendre en compte dans l'analyse (mouillé, membres manquants...). Seuls les relevés faits selon le protocole seront transmis à l'ONCFS.

Relevés de décisions :

→ Une note de 4 pages de l'ONCFS rappelant le protocole de pesée des faons sera envoyée aux participants (le 13/10), ainsi qu'une note technique complémentaire sur les choix spécifiques pour le massif du Donon (au cours de la semaine 42). Noter que les faons sont pesés totalement éviscérés le jour de la chasse ou au plus tard le lendemain.

→ Une fiche de relevé de poids sera envoyée aux FDC. Cette fiche a été développée par l'ONCFS pour une utilisation spécifique et pratique sur le terrain.

- M. Jonathan GUENAIRE (FDC54) précise que réaliser des mesures de poids des faons sans les faire pour les chevillards crée un biais dans la compréhension des résultats. La population de chevreuils n'est pas prise en compte alors qu'elle est également responsable de dégâts importants. Le cerf n'est pas la seule espèce sur le Donon.

Pour l'ONCFS, la question des **relevés de poids des chevillards** est bien prise en compte, mais mettre en place le dispositif pour les chevillards dès la saison 2017-2018 sur les 4 départements est trop précipité alors que le dispositif pour les faons va être développé.

Relevés de décisions :

→ Il est décidé de **déployer sur la Meurthe-et-Moselle dès cette saison la mesure du poids des chevillards, et de façon facultative pour les autres départements.**

- En dernier lieu, Mmes Éveline NIVOIS et Marilyne PELLERIN présentent les réflexions engagées pour la **mise en place des indices de consommation (IC) sur le massif**.

Selon un échantillonnage aléatoire systématique stratifié, il apparaît que 9 000 placettes seraient nécessaires sur l'ensemble du massif du Donon de 75 000 ha pour faire un IC et un IA. Ceci n'étant pas réaliste, il est indispensable d'identifier des zones à échantillonner d'une surface de 5 000 à 10 000 ha chacune, parmi les zones à fort enjeux sylvicoles, indépendamment du niveau de dégâts.

M. Rodolphe PIERRAT présente une première version de carte tenant compte de l'étude de 2008 qui décrit les unités paysagères sur le massif. L'objectif de la sélection a été de faire un sous-échantillonnage représentatif au niveau sylvicole du massif du Donon. La FDC67 propose que les zones sommitales soient exclues, car il s'agit de zones ayant un enjeu économique faible.

La première proposition de carte doit être reprise. **Un groupe de travail est fixé au 20 novembre avec pour objectif de valider la méthodologie et la détermination des zones à échantillonner.** Afin de commencer les relevés d'indice floristique en mars, il est nécessaire de valider le plan d'échantillonnage en décembre.

Mme WURTZ rappelle que les enjeux forestiers sont fixés dans les documents de gestion durable qui constituent le cadre de l'approche territoriale des objectifs à l'échelle du massif.

La carte des zones à échantillonner sera ensuite croisée avec la carte des lots réalisant les relevés de poids des faons.

Le nombre de zones à échantillonner devra également être vu au regard du nombre de placettes que les forestiers pourront inventorier (à raison de 20 placettes / jour / personne, 1 fois / an). L'ONF annonce qu'ils peuvent s'engager sur la réalisation de 2 à 3 000 placettes sur la forêt publique. Le CRPF participera aux relevés mais ne peut s'engager ce jour sur un nombre de placettes. Le CRPF continuera également à participer aux indices nocturnes en Meurthe-et-Moselle.

Mme WURTZ demande au CRPF de préciser les modalités de participation aux IC et IA, idéalement pour la prochaine réunion.

L'indice de consommation et l'indice d'abrouissement (sapin et hêtre) peuvent être faits en même temps sur une même placette.

Relevés de décisions :

→ D'ici la réunion du 20 novembre, les forestiers réaliseront une carte affinée à la limite de parcelle forestière et les FDC feront un retour sur la première proposition de carte faite lors de ce GT du 12 octobre.

Point 2 – Présentation du projet de tableau de bord 2016-2017 du massif du Donon.

Présentation par Mme Éveline NIVOIS – cf. diaporama.

L'objectif de cette présentation est d'échanger et de recueillir les remarques des participants sur la forme du tableau de bord.

M. Pascal ANCEL demande que soit rajouté le prélèvement aux 100 hectares boisés sur le graphique des attributions/réalisations, ainsi que dans partie historique.

M. Philippe WOLFF demande également que les minima par département soient rajoutés dans le tableau des attributions. Le mode de fixation des minima est différent d'un département à l'autre, un minima global à l'échelle du massif n'a pas de cohérence.

L'origine des données sera aussi précisée en lien avec la saison cynégétique (cf. poids des faons de la saison d'avant) pour éviter toute ambiguïté.

Relevés de décisions :

→ Les minima par département seront notés dans le tableau de bord mais sans faire apparaître un minima global sur le massif. Les DDT transmettront à l'ONCFS les minima pour la saison 2016-2017 et l'historique qu'elles ont.

→ Une trame type de fichier Excel sera également envoyée aux partenaires pour définir la forme des remontées d'informations que l'ONCFS souhaite recevoir (données plan de chasse, masse corporelle des faons...). L'utilisation de cette trame type par l'ensemble des partenaires assurera un traitement de l'information plus rapide par l'ONCFS.

Annexe

Liste de présence – Réunion technique « Donon » – sous-groupe de travail « données et communication »

	Structure	Nom	Fonction
1	ONF	Rodolphe PIERRAT	Adjoint au DT ONF groupe Est
2	ONF	Franck JACQUEMIN	Directeur agence Sarrebourg
3	CRPF	Pascal ANCEL	Ingénieur – Référent cynégétique
4	FDC 54	Roméo RIEDER	Directeur
5	FDC 54	Jonathan GUENAIRE	Administrateur
6	FDC 57	Gilles HUMBERT	Technicien
7	FDC 67	Estelle GLATTARD	Directrice
8	FDC 67	Michel PAX	Administrateur
9	FDC 88	Jean-Pierre BRIOT	Président commission grand gibier
10	FRC	Christophe URBANIAK	Directeur
11	DDT 54	Nicolas TOQUARD	Chef unité forêt – chasse
12	DDT 57	Olivier JACQUE	Chef unité chasse
13	DDT 67	Philippe WOLFF	Chef unité chasse – pêche
14	DDT 88	Julien PHILIPPE	Technicien chasse
15	ONCFS	Catherine LHOTE	Déléguée régionale
16	ONCFS	Éveline NIVOIS	Chargée d'études et de développement
17	ONCFS	Maryline PELLERIN	Chef de projet Équipe Démographie et gestion des cervidés
18	CR Grand Est	Margaux LEBECQUE	Chargée de mission
19	DRAAF	Isabelle WURTZ	Cheffe de service
20	DRAAF	Mélanie LUCAS	Chargée de mission